

Communiqué Définitoire général Relatif au Temps Fort de Novembre

Ordo Fratrum Minorum



Secretarius Generalis

Le temps fort de novembre a eu lieu du 3 au 10 à la Curie générale « Ste Marie Médiatrice » à Rome ; le Définitoire général du 13 au 21 novembre a rencontré les nouveaux Ministres Provinciaux et Custodes des Entités de l'Ordre ; deux autres sessions de travail du Temps fort se sont vécues le 16 et le 20.

Le Définitoire général, en ouverture, a vécu un temps de narration personnelle, pour approfondir les rapports mutuels et les vécus de la période intersession depuis le dernier Temps Fort; il a rencontré le Conseil de gestion de la Fondation OFM Fraternitas pour une discussion au sujet de l'intégration du Bureau Développement dans la Fondation ; il a examiné l'ébauche du programme de la rencontre du Définitoire général avec la Conférence africaine (janvier 2024) ; il a écouté de fr. Claudio DURIGHETTO, Président de la Table de Travail constitué ad hoc, la présentation du Règlement économique-administratif de la Curie générale ; il a rencontré les consultants de l'Économat général pour un discernement sur la Table « Saint Antoine » active au Collège International « Saint Antoine » .

Le Définitoire général :

A nommé :

- Fr. Robert MOKRY, Visiteur général de la Province « B. Jean Duns Scot » en France et Belgique (Paris).
- Fr. Jaime CAMPOS FONSECA, Visiteur général de la Province « St Paul Apôtre » en Colombie (S. Rosa de Cabal).
- Fr. Robson SCUDELA, Visiteur général de la Province « Assomption BVM », au Brésil (Bacabal).
- Fr. Darko TEPERT, Secrétaire général pour la Formation et les Études, Délégué du Ministre général pour la Visite à la Commission Scotiste .



Communiqué Définitoire général Relatif au Temps Fort de Novembre 2023

A approuvé la rose des candidats à Ministre provincial de la :

- Prov. « Sts Douze Apôtres », au Pérou (Lima).

Des Entités suivantes, il a ratifié les Actes d'élections advenues :

En Chapitre :

- Prov. « St François Héraut de Paix » en Indonésie et Papouasie occidentale (Jayapura) ;
- Prov. « Sts Martyrs de Corée », en Corée du Sud (Seoul).

En Congrès capitulaire :

- Prov. « Sts François et Jacques », au Mexique (Zapopan) ;
- Fondation « St François » en Russie.

Hors Chapitre, des Gardiens :

- Prov. « St Junipero Serra », au Mexique (Tijuana), 1;
- Prov. « Sainte Croix », en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo), 1.

A analysé les Rapports :

- Post Visite canonique : Prov. « St Bonaventure », en Italie (Rome).
- De mise à jour : Prov. « St Felipe de Jesús », au Mexique (Izamal) ;
- Cust. aut. « Ste Claire » au Mozambique (Maputo) ;
- Cust. « Annonciation B.V.M. » en Albanie et Montenegro (Shkodër).

Il a écouté les mises à jour sur :

- Prov. « St François de Quito », en Équateur (Quito), en rencontrant le Ministre provincial ;
- Prov. de Transylvanie « St Étienne Roi », en Roumanie (Cluj-Napoca); Fraternité des Pénitenciers de « Saint Jean au Latran », en Italie- Vatican (Rome);

- Fondation « St François » au Soudan et Sud Soudan.

A approuvé les Statuts particuliers du Définitoire général, du Secrétariat Général pour la Mission Franciscaine (Waterford) et, sub conditione, de la :

- Prov. « Sts Martyrs du Japon », au Japon (Tokyo);
- Prov. « Sts Pierre et Paul », au Mexique (Michoacan).

A pris acte de la Politique / Code éthique pour la Tutelle des Mineurs et des Adultes vulnérables de :

- L'Université Pontificale Antonianum, en Italie (Rome).

A traité des cas suivants de séparation de l'Ordre :

- Dispense des vœux temporaires : 1.
- Indult d'exclaustration : 4.
- Indult de sécularisation *ad experimentum*: 2.
- Indult de dispense des vœux solennels : 1.
- Indult de dispense des charges de l'état clérical et des vœux solennels : 6.
- Démission : 1.

A examiné parmi les pratiques déjà en cours et nouvelles :

- Possible cas de *graviora delicta*: 1.
- Cas de *graviora delicta*: 1.

A traité les pratiques suivantes économico-administratives :

- Approbation du Budget des Projets 2024 présenté par le Bureau Développement ;
- Signature de l'accord de conciliation entre le Collège International "S. Antonio" et Roma Capitale pour certaines questions pendantes liées à des taxes antérieures ;
- Approbation du Bilan final de 2022 ;

Communiqué Définitoire général Relatif au Temps Fort de Novembre 2023

- Suspension du contrat de location existant au Collège International Saint Antoine.
 - Approbation de la contribution de solidarité pour 2024 .
 - Concession d'obéissance pour rentrer dans la propre Entité : 1.
 - Concession de bourse d'étude et d'obéissance pour résider à la Fraternité "Beato Gabriele Allegra", dans le CISA, à Rome : 5.
 - Transfert de Commissariat de Terre Sainte : 1.
 - Requête de concession d'Indulgence plénière : 1.
 - Présentation du nouveau Représentant légal : 1.
- Il a traité aussi d'autres pratiques de différents types :*
- Suppressions de maisons : 9.
 - Réadmission à l'Ordre : 3.
 - Concession d'obéissance pour aller en mission : 2.

À la rencontre du Définitoire général avec les nouveaux Ministres provinciaux et Custodes (13-21 novembre) ont pris part 22 Ministres ; le programme de formation fut enrichi par la visite à Fonte Colombo et Greccio, à l'occasion du huitième Centenaire de l'approbation de la Règle et de la commémoration de la Noël de Greccio. Un merci particulier à tous les frères, de la Curie et extérieurs à la Curie, qui ont offert les présentations et un salut fraternel à chaque Ministre pour le service à son Entité.

En conclusion, le Définitoire général a évalué le parcours du Temps Fort.

Le Définitoire général rappelle aux Ministres et Secrétaires de toutes les Entités de l'Ordre et aux Responsables (Présidents et Gardiens) des Entités dépendant du Ministre général de se communiquer avec les Offices de la Curie générale à travers le mail officiel déjà fourni : qui ne l'a pas encore reçu, est prié de contacter le Secrétariat Général (secgen@ofm.org); bientôt vous recevrez des informations à propos de la politique sur le traitement des données et sur la dimension privée (GDPR); il rappelle, encore, de vérifier et de mettre à jour les données présentées sur le Data Base .

Le prochain Temps Fort est prévu du 18 au 22 décembre 2023 inclus : on rappelle à tous les Secrétariats des Entités de l'Ordre d'envoyer les instances à soumettre au Définitoire général jusqu'à une semaine avant le début des travaux du Temps Fort : les instances parvenues à un autre moment seront renvoyées au temps Fort successif.

À la louange du Christ et du Poverello d'Assise. Amen !

Rome, 29 novembre 2023

Fête de tous les Saints de l'Ordre Séraphique.
800 ans de la Règle – Centenaire franciscain

Fr. Antonio M. IACONA, OFM
Secrétaire général